

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3409>

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT expriment leur soutien aux collègues du site de Meudon-Bellevue

- ACTIVITE AU CNRS - Restructurations des délégations - Meudon -
Date de mise en ligne : mardi 31 janvier 2023

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT expriment leur soutien aux collègues du site de Meudon-Bellevue

Aux collègues du site de Meudon-Bellevue du CNRS

Chères collègues, chers collègues,

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT ont appris avec stupéfaction la décision de vendre dans la précipitation la parcelle ouest du site de Meudon-Bellevue aux promoteurs immobiliers.

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT tiennent tout d'abord à exprimer leur soutien aux collègues du site du Meudon-Bellevue qui doivent faire face à des restructurations précipitées d'une très grande violence. Les collègues du service central des concours (SCC) doivent déménager avant le 27 février 2023 et les collègues de la DT-INSU avant le 15 mars 2023. Les collègues du site de Meudon-Bellevue n'auront plus de restauration collective à partir de la mi-mars. Une telle restructuration est très brutale et inacceptable.

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT considèrent que rien ne peut justifier une telle décision avec des conséquences aussi dégradantes sur les conditions de travail des collègues. Cette décision de vente est incompréhensible et irresponsable vis-à-vis des collègues concernés. Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT dénoncent avec la plus grande fermeté cette décision imposée au CNRS par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au bénéfice des promoteurs immobiliers.

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT demandent que soit convoqué dans les plus brefs délais le Comité régional hygiène, sécurité et condition de travail (CRHSCT) de la délégation régionale Ile-de-France-Meudon du CNRS (DR5 du CNRS) dans sa formation de 2022. Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT encouragent les collègues, si besoin, à indiquer tout risque lié à cette décision dans le registre santé et sécurité au travail se trouvant dans chaque service, et aussi à alerter au sujet de tout danger grave et imminent dans le registre des dangers graves et imminents qui se trouve à la délégation (s'adresser à l'ingénieur santé et sécurité au travail).

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT invitent les collègues du site de Meudon-Bellevue du CNRS à participer à une assemblée générale le jeudi 2 février 2023 à 10h.

Le SNCS-FSU et le SNTRS-CGT sont à votre disposition si vous souhaitez prendre contact avec des représentantes et des représentants syndicaux pour tous les sujets que vous souhaiteriez aborder.

SNCS-FSU : 01 45 07 58 70 - syndicat@sncs.fr

SNTRS-CGT : 01 49 58 35 85 - sntrs-cgt@cnrs.fr